

2011/3160 - Réalisation d'un équipement petite enfance au sein d'un programme immobilier à construire sur un terrain communal situé à l'angle des rues Créqui et Villeroy à Lyon 3e - Opération n° 03208001- Modification de la convention de maîtrise d'ouvrage unique et adaptation des crédits (Direction de la Construction) (BMO du 27/12/2010, p. 2509)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de l'adaptation de crédits dans la réalisation de l'équipement petite enfance -modifications de crédits– pour améliorer l'acoustique du local, de mètres carrés supplémentaires d'où le changement de la convention maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation d'un équipement petite enfance de 40 berceaux au sein d'un programme immobilier à construire sur un terrain communal à l'angle des rues Villeroy et Créqui dans le 3^e arrondissement.

Mme BRUGNERA Anne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je tenais à intervenir au sujet de cette délibération afin d'exprimer, au nom du Groupe Socialiste, toute notre satisfaction quant au niveau d'investissement que consacre la Ville de Lyon à la petite enfance, c'est-à-dire à nos enfants de 0 à 3 ans.

Nous pensons en effet que consacrer un tel budget à nos jeunes enfants constitue un investissement et non une dépense, un investissement pour notre société d'aujourd'hui et pour celle de demain.

Dans un pays où le taux de natalité est proche de deux enfants par femme et est l'un des plus élevés d'Europe, la petite enfance est un véritable enjeu sociétal.

Pour le développement et le bien-être de l'enfant, pour l'égalité des chances dès le plus jeune âge d'une part, pour l'égalité entre les sexes, pour le retour à l'emploi des femmes et pour le bien-être des parents qui travaillent, mais aussi pour la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales entre autres, d'autre part, la prise en charge de la petite enfance s'impose comme une obligation collective.

Et les collectivités publiques doivent être le moteur dans ce domaine. Elles doivent œuvrer pour le développement de l'offre de garde. Elles doivent aussi être à l'écoute de l'évolution des modes de vies des familles afin de continuellement adapter l'offre aux besoins des parents.

C'est ce que fait la Ville de Lyon, et nous nous en félicitons, et c'est ce que devraient faire d'autres collectivités locales.

Ainsi, comme le montre le budget 2011 que nous avons voté il y a peu, cette année, la ville consacrera plus de 16 millions d'euros en dépenses de fonctionnement pour les 103 établissements associatifs et les 50 crèches municipales qu'elle soutient. Ceci représente 8 % des dépenses de fonctionnement de la ville et montre son volontarisme en la matière.

Par ailleurs, un programme ambitieux de création de structures d'accueil de jeunes enfants est mené depuis maintenant 10 ans. Cette année, c'est encore 3 nouvelles crèches, 3 micro-crèches et 1 Relais d'Assistantes Maternelles qui ouvriront leurs portes, ce qui représente 146 places d'accueil supplémentaires.

S'agissant de cette délibération proprement dite, qui a trait au futur établissement Villeroy-Créqui situé dans le 3^e arrondissement, je tenais à remercier, en tant qu'adjointe à la petite enfance de cet arrondissement et au nom du Maire du 3^e arrondissement, les services et les élus de la ville grâce auxquels 55 m² supplémentaires ont été dégagés, et qui dit m² dit berceaux supplémentaires. Ainsi la nouvelle crèche proposera dès septembre 2012, 30 places pour les enfants du quartier Voltaire Part Dieu.

Par ailleurs, je tiens à souligner qu'une concertation remarquable entre services et élus a permis de trouver une solution afin que cet établissement dispose d'un espace extérieur conséquent, ce qui n'était pas évident, dans ce quartier très dense. Or, un jardin privatif est un élément important de la qualité de vie des enfants dans leur crèche.

Voilà Monsieur le Maire ce que je tenais à exprimer au sujet de ce rapport.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)